



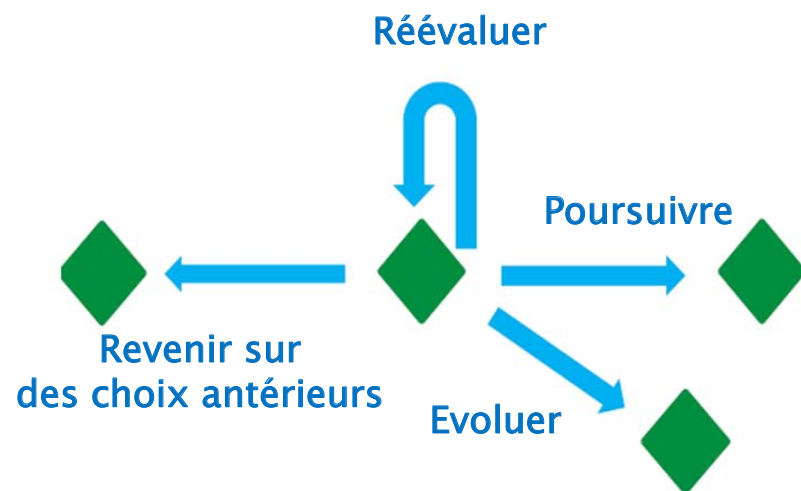
La co-construction de la gouvernance de Cigéo

GT PNGMDR

29/09/2017

Un constat simple : l'exploitation de Cigéo étant prévue de 2030 jusqu'en 2150, il sera conduit par 4 générations

Principe : ne pas enfermer les générations futures dans les choix que nous ferions à la conception et aux phases initiales

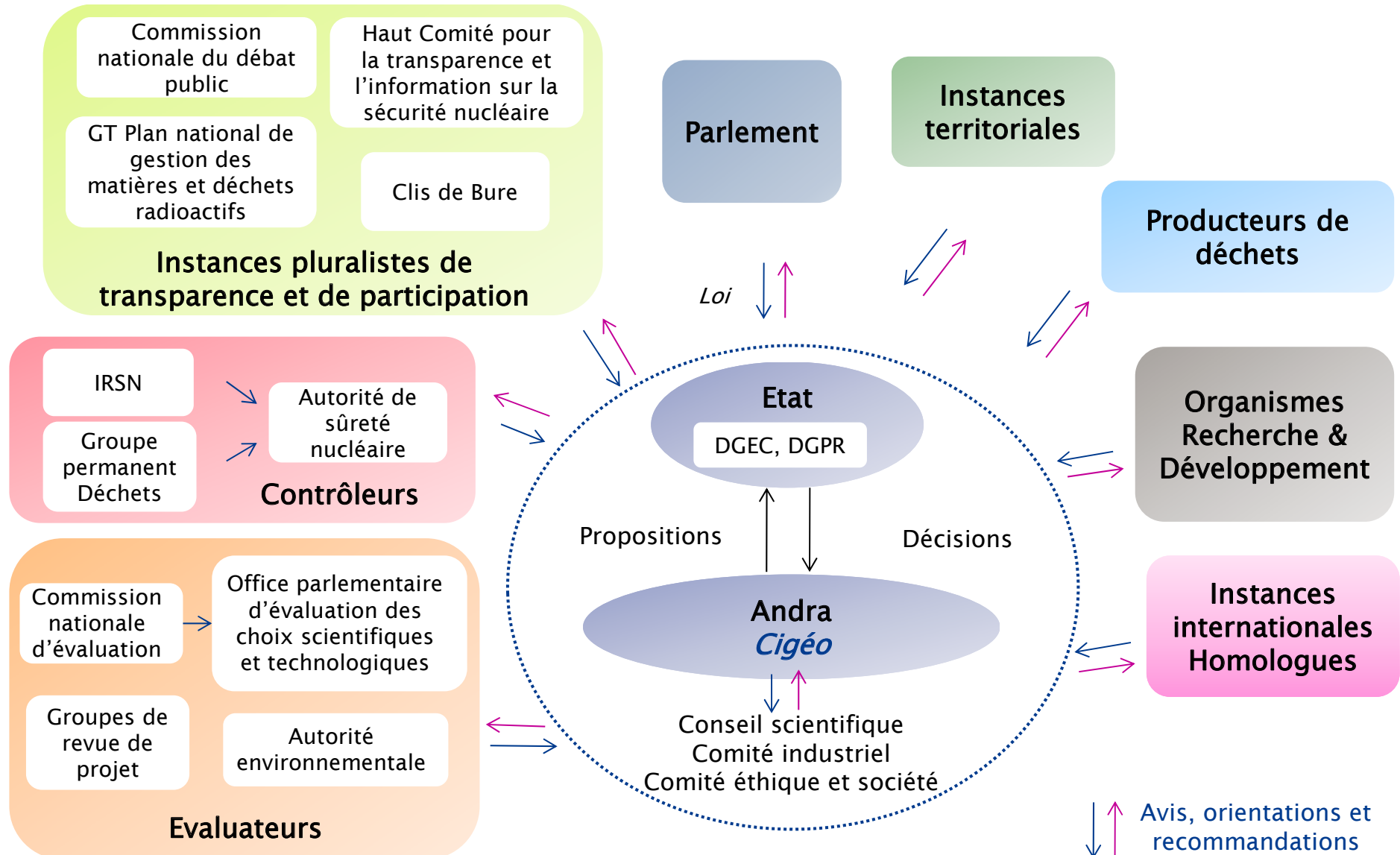


Ce principe est validé par la loi du 25 juillet 2016 qui donne une définition de la réversibilité :

« La réversibilité est la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion »

La loi du 25 juillet 2016 énonce :

*« [...] afin de garantir la participation des citoyens tout au long de la vie d'une installation de stockage en couche géologique profonde, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs **élabore et met à jour, tous les cinq ans, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et le public, un plan directeur de l'exploitation ... »***



La gouvernance actuelle est riche, mais

- ◆ implique essentiellement des instances institutionnelles étatiques
- ◆ ne répond pas aux exigences de la loi et à la volonté de l'Andra d'impliquer plus largement la société civile dans la durée

→ Objectif: proposer un scénario de gouvernance co-construit avec les parties prenantes dans la Demande d'autorisation de création de Cigéo, joint au Plan directeur d'exploitation ?



Le plan directeur pour l'exploitation de Cigéo

L'outil de la gouvernance

Le PDE présente

- ◆ le déroulement de référence de Cigéo
 - Inventaire des déchets à stocker ;
 - Principales étapes de sa construction ;
 - Principales étapes de son exploitation ;
- ◆ les possibilités offertes dans le cadre de la réversibilité.

Les objectifs :

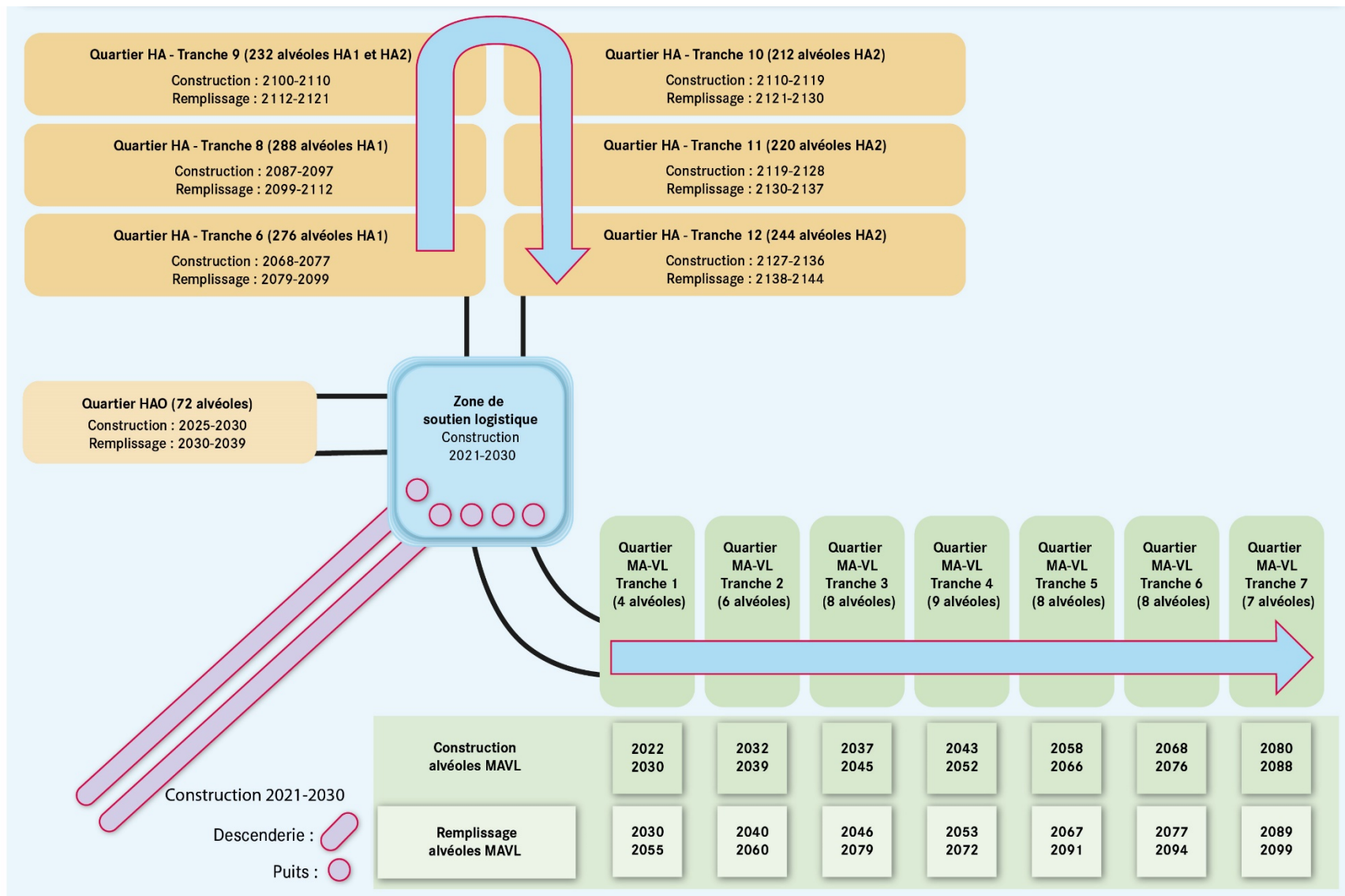
- ◆ remettre en perspective la vie du projet tout au long de son exploitation et au-delà à travers ses différents jalons
- ◆ donner à voir aux générations futures les décisions qu'ils auront prises / pourront prendre

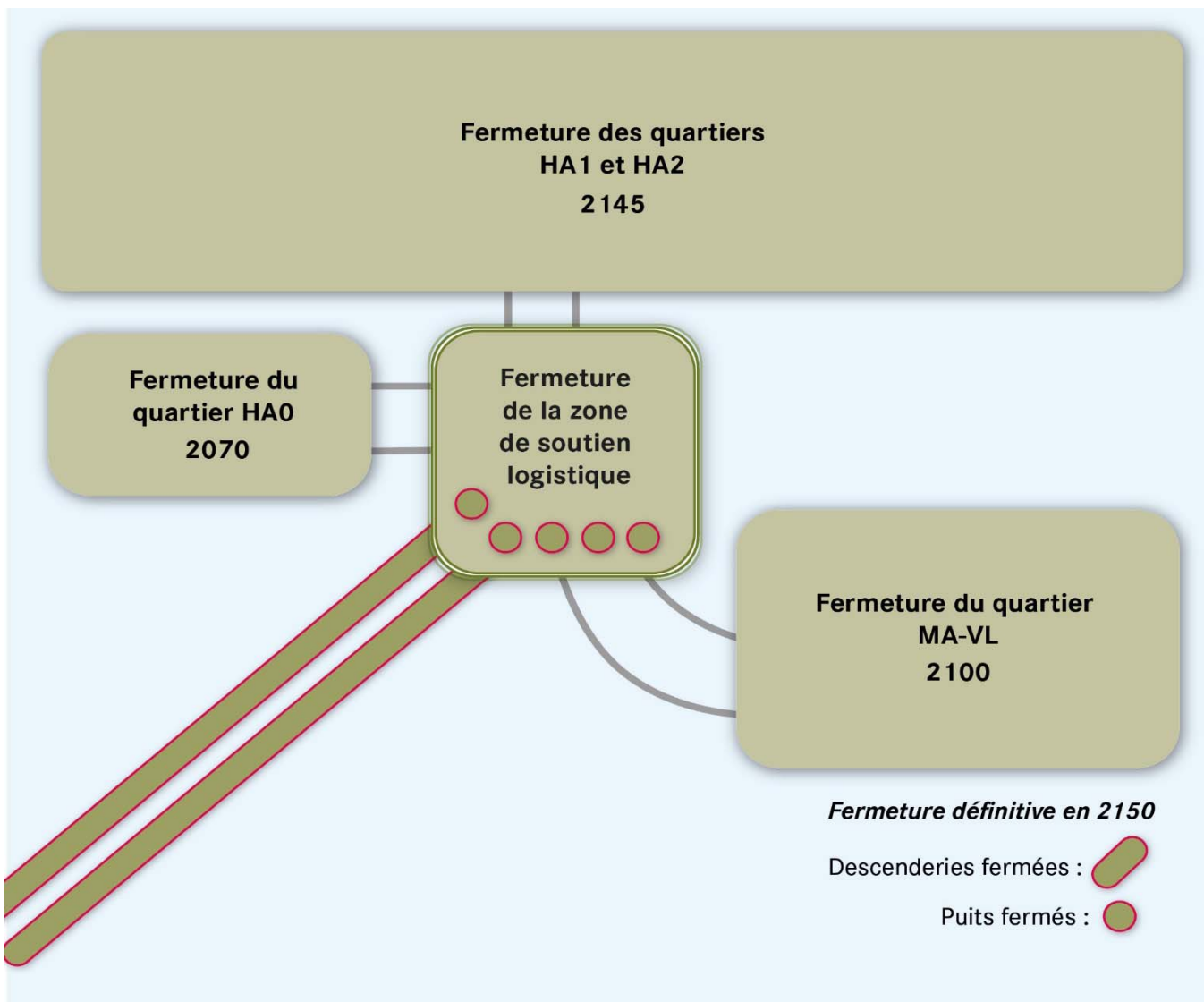


→ Le PDE est le « mode d'emploi » de l'installation proposé aux générations actuelles et futures. Il sera remis avec la DAC

L'inventaire pris en compte pour les études de conception de Cigéo

- ◆ fondé sur le scénario industriel d'exploitation défini par AREVA, CEA et EDF en accord avec leurs tutelles et les orientations de la programmation énergétique
- ◆ type de déchets :
 - déjà produits et déchets à produire par:
 - les installations existantes
 - les installations dont la création a été autorisée (EPR, Jules Horowitz, ITER; RES)
 - 73 600 m³ de déchets MA-VL
 - 10 100 m³ de déchets HA
- ◆ la totalité des combustibles est supposée traitée
- ◆ durée de vie des installations
 - 50 ans en moyenne de durée de fonctionnement des réacteurs du parc électronucléaire
 - par convention une durée de vie adaptée à celle des réacteurs pour les installations du cycle du combustible
 - 50 ans pour les installations de recherches, 20 ans pour ITER

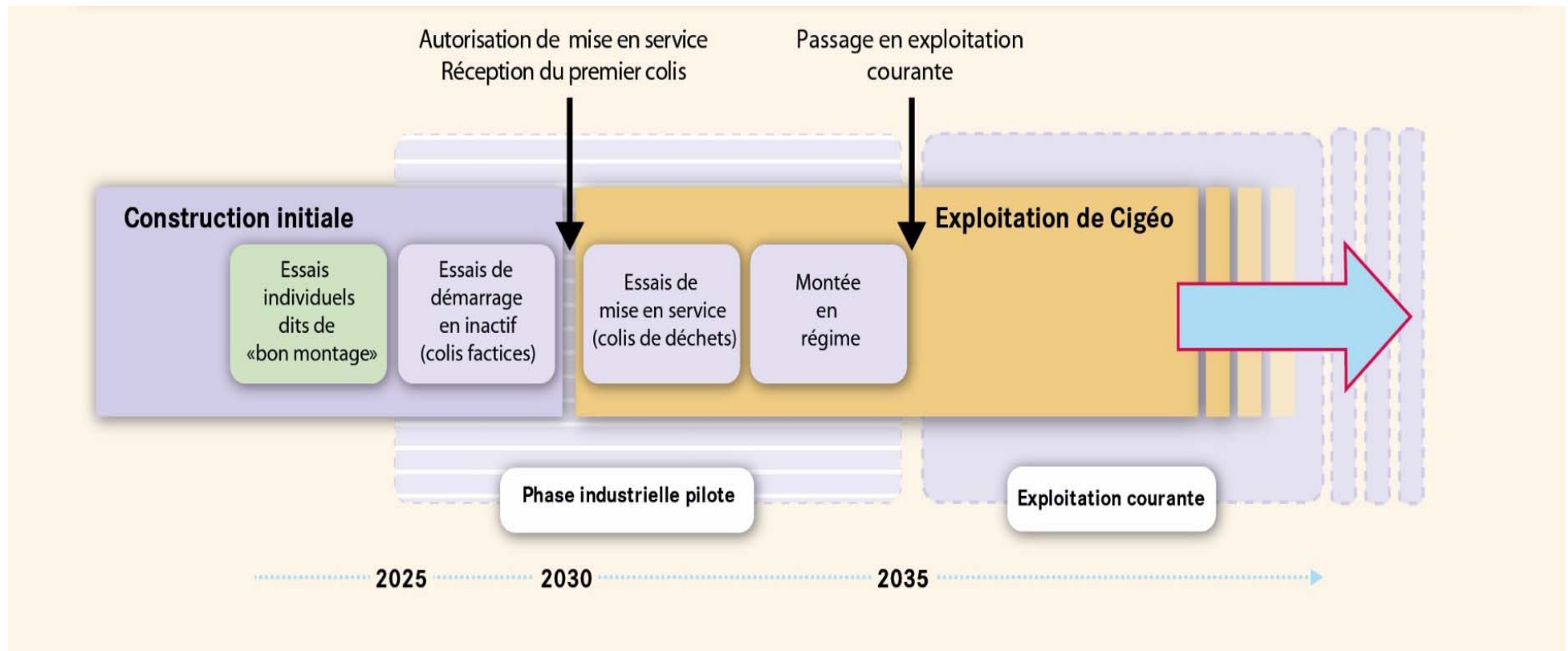




La Phipil est une période temporelle du projet Cigéo

◆ Elle comporte

- une phase d'essai de démarrage en inactif avant une mise la service partielle
- une phase de montée en régime progressive du stockage de colis de déchets



Les objectifs de la phase industrielle pilote définis par le Conseil d'administration de l'Andra portent sur :

- ◆ la maîtrise des risques dans les conditions d'exploitation
- ◆ les performances des équipements industriels
- ◆ la capacité à retirer des colis de déchets de leur alvéole de stockage
- ◆ la capacité à surveiller les ouvrages de stockage
- ◆ la capacité à obturer et à sceller les alvéoles et galeries
- ◆ des essais pour tester des pistes d'optimisation technico-économique



Le processus co-construction de la gouvernance de Cigéo

Méthodologie de conception d'un scénario de gouvernance à proposer à la DAC

1. Quels sont les principes de la gouvernance de Cigéo ?

- ◆◆ Transparence, expertise citoyenne, pluralisme, pérennité,...?

2. Quel dispositif de la gouvernance de Cigéo ?

- ◆◆ Qui associer ?
- ◆◆ Sur quelles décisions ?
- ◆◆ A quels moments ?
- ◆◆ De quelles façons ? Dans quelles conditions ?
- ◆◆ Avec quels moyens ?

3. Quelle place pour chaque acteur dans le système de gouvernance ?

- ◆◆ définition des rôles, des droits et des devoirs des acteurs de la gouvernance

Phase 0: Présenter et ajuster le dispositif, et identifier les acteurs à associer . *décembre 2016 – octobre 2017*

Qui ? les parties prenantes les plus concernées

Phase 1 : Alimenter la proposition de PDE, identifier les principes de la gouvernance de Cigéo, et concevoir des scénarios. *novembre 2017 – mars 2018*

Qui ? Les concernés +

Phase 2 : Enrichir et préciser les scénario pour proposer un dispositif de gouvernance dans la DAC. *mars 2018- fin 2018*

Qui ? Public élargi (large représentation de la société civile)

Plusieurs rencontres réalisées avec les parties prenantes les plus concernées...

- ◆ Salariés Andra : caf'échanges au siège et au CMHM
- ◆ Représentants CGC, CFDT
- ◆ Anccli
- ◆ Clis
- ◆ HCTISN
- ◆ Comité éthique et société, COESDIC
- ◆ DGEC

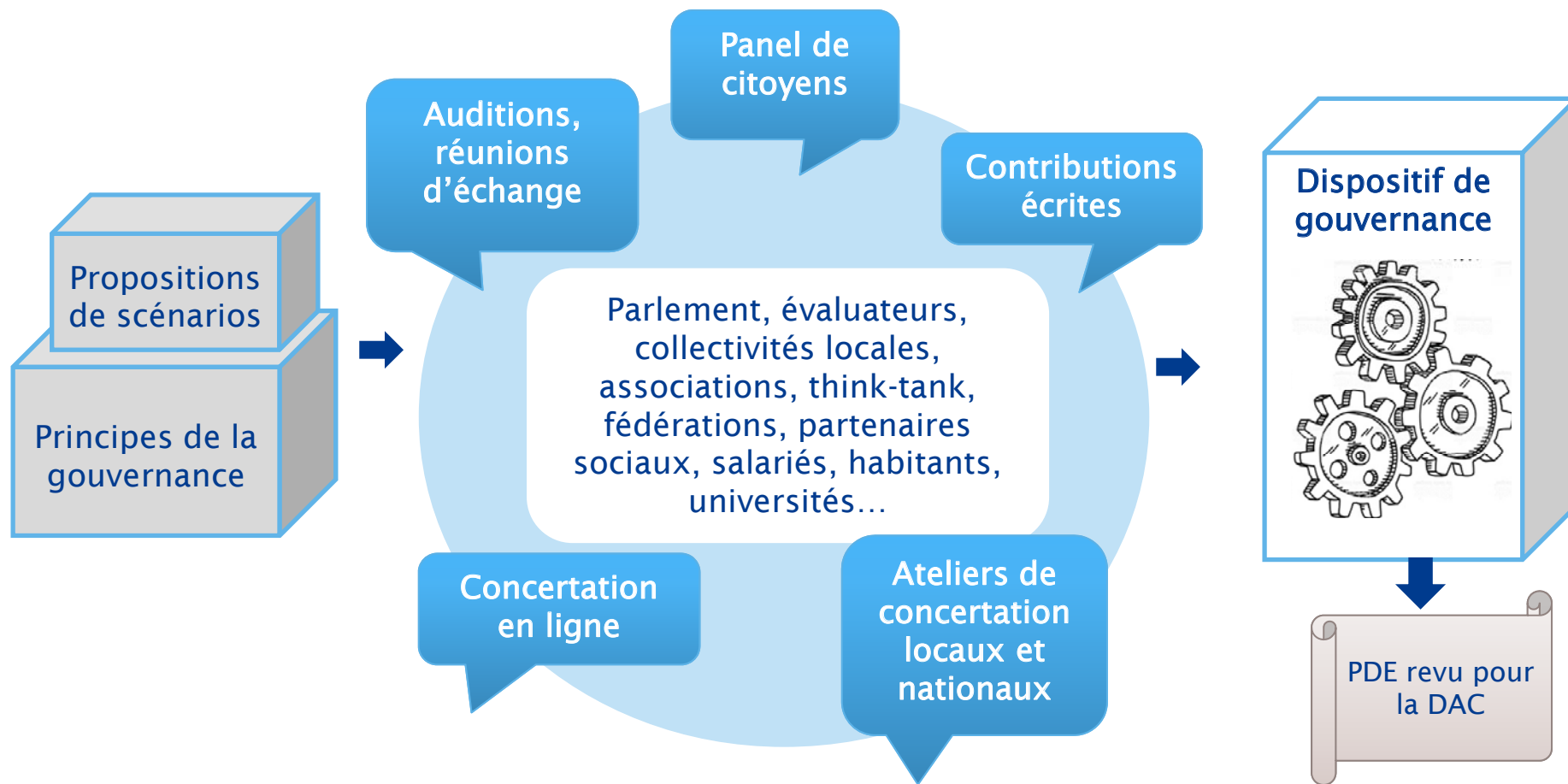
Aujourd'hui

- ◆ GT PNGMDR

A venir

- ◆ Représentants CGT
- ◆ Elus locaux





Comment le GT PNGMDR peut-il contribuer à la conception des scénarios de gouvernance ?

→ création du groupe de travail ?